

Pour les Mairies

Deux cérémonies pour les nouveaux parents et leur nouvel enfant

Cérémonie de création de la famille parentale Parrainage civil

Il y a création d'une famille parentale lors de la naissance du premier enfant d'une filiation donnée :

- *Si la filiation est un couple marié, le livret de famille lui a été remis lors de la cérémonie du mariage, avec les messages de devoir parental, d'éducation, de protection... des enfants à venir ou déjà existants*
- *Si la filiation n'est pas un couple marié, le livret de famille lui est délivré par la mairie de naissance sans aucun protocole, ni cérémonial, ni message oral.*

Par rapport à ce critère, l'évolution de la famille dans la société française a été considérable durant les 50 dernières années :

- Diminution du nombre de mariage : de plus d'un facteur 2
- Développement des unions libres
- Instauration et développement des PACS
- Augmentation du nombre de divorces et de séparations des filiations par ruptures de PACS et d'unions libres

Avec pour conséquence

- Plus d'une famille parentale sur deux se crée hors mariage donc plus d'une filiation sur deux n'a reçu aucun message sur les devoirs de parentalité et d'éducation, notamment à la citoyenneté française
- Plus d'un enfant sur deux parmi ceux qui naissent aujourd'hui verra pendant qu'il est mineur un de ses parents s'éloigner

à quoi s'ajoute un pourcentage croissant de familles monoparentales : à ce jour 25% pour 2,5% d'origine.

Le CLUB-ECEF s'est donné comme mission de contribuer à une meilleure intégration de chacun dans la Nation. Après avoir constaté un haut niveau de convergence des valeurs des religions abrahamiques, sur le plan du vécu, avec celles que la République demande au citoyen de respecter, constat qui valide son objectif, il a recherché des actions qui contribueraient à cet objectif.

Convaincu que les rites et cérémonies sont un ciment important pour qu'un ensemble de personnes fasse société, il s'est interrogé sur les rites existants ou à créer, rites citoyens et rites de passage

Partant des analyses et constats ci-dessus sur le mariage et la famille parentale, il a instruit deux propositions d'actions qui se dérouleraient à la mairie de résidence des nouvelles familles parentales.

Instaurer la cérémonie de création de la famille parentale

Il s'agirait d'une cérémonie dans laquelle les messages émis lors de la cérémonie du mariage concernant les devoirs de parentalité seraient émis, explicités et pourraient être accompagnés d'une présentation de la politique de la Mairie et de ses services au bénéfice des jeunes parents et de la petite enfance.

Pour les familles non monoparentales d'origine, elle permettrait **la remise du second exemplaire du livret de famille** au second membre de la filiation, marquant symboliquement les devoirs parentaux des deux membres de la filiation.

Il s'agirait, pour plus de solennité, d'une cérémonie collective rassemblant toutes les nouvelles familles parentales d'une période donnée résidant dans la commune.

Déployer le parrainage civil

Face au nombre croissant de séparations et aussi de familles monoparentales d'origine ou à terme, il est important, dès la naissance de l'enfant, de le doter d'autres référents pour le long terme au bénéfice de son développement moral, éducatif et de citoyen. C'est le rôle des parrains et marraines.

Le parrainage civil existe depuis la révolution (1793 : alors appelé « Baptême républicain ») mais est peu demandé (5000 par an) et encore moins réalisé (2000 par an).

Il s'agirait de déployer le parrainage civil, avec des parrains/marraines choisis par la filiation et s'engageant pour le long terme par la signature d'une charte.

Il est suggéré que cette cérémonie de parrainage civil, pour les filiations qui le demanderaient, soit couplée à celle de création de la famille parentale.

Nota : Ces propositions d'actions après analyse par l'Observatoire de la Laïcité ont fait l'objet en février 2020 d'un avis du Gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/avis-sur-l-installation-de-nouveaux-rites-civils-et-republicains>)

Le CLUB-ECEF (www.club-ecef.org) est à la disposition des Mairies pour expliciter ces propositions d'actions et apporter son support à celles des Mairies qui souhaiteraient en faire des mises en œuvre pionnières ou expérimentales.

* * *